

Quant au chômage, le ministre des Finances a déclaré qu'un taux de 12 p. 100 était inacceptable. Le budget prévoyait la création d'une caisse pour des projets spéciaux de relance destinée à créer des emplois dans l'immédiat. Le gouvernement a aussi établi une caisse spéciale de relance de 2.4 milliards de dollars pour inciter le secteur privé à collaborer avec le gouvernement pour créer des emplois grâce aux montants affectés à cette fin dans le budget. Nous avons dit que le taux de chômage actuel était inacceptable. Le budget prévoit des mesures destinées à le faire baisser.

LE COMMUNIQUÉ DE WILLIAMSBURG SUR LA COMPRESSION  
DES DÉPENSES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, le ministre ne devrait pas lancer des pierres . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Blenkarn:** Je me souviens quand il était ministre en titre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** A l'ordre.

**M. Blenkarn:** Je demande au ministre . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. La présidence se demande si le député a l'intention de poser une question quand il commence par faire une remontrance.

**M. Nielsen:** Regardez à votre droite.

**Mme le Président:** La chose est de mise dans un discours, mais pas dans une question.

**M. Blenkarn:** Comme le communiqué de Williamsburg affirme que « nous devrions restreindre les dépenses au lieu d'augmenter les impôts » le gouvernement nous dira-t-il s'il se propose de ne pas majorer la taxe de vente en 1984 comme seule façon de réduire le déficit ?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, je remercie le député de sa question. De toute évidence, c'est bien la dixième opinion que nous obtenons du parti conservateur sur la façon de combler les déficits. Je souhaite qu'un jour le député détiennne un poste au sein de son parti pour qu'il cesse de me critiquer parce que je suis ministre d'État.

Je crois avoir répondu à cette question la première fois. Le gouvernement a pris des dispositions pour réduire le déficit en prélevant une taxe spéciale de relance qui entrera en vigueur dans environ 12 mois quand la relance aura renforcé l'économie et nous permettra de prélever cette taxe. En deuxième lieu, le gouvernement a signalé qu'il veillera encore à équilibrer les dépenses gouvernementales avec le taux général de l'économie, c'est-à-dire la croissance du PNB.

**M. Blenkarn:** Nous savons que le gouvernement s'était engagé à réduire les dépenses qui ont augmenté en réalité de 18.9 p. 100 depuis un an.

*Questions orales*

LE MONTANT DES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, parlons de l'avenir du marché. Le ministre sait peut-être qu'une étude effectuée par la Banque canadienne impériale de commerce prévoit que les gouvernements, au Canada, emprunteront cette année 82 p. 100 des épargnes nationales. Quels efforts le gouvernement entend-il faire pour réduire sa demande de fonds sur le marché, afin que le secteur privé puisse croître et être en mesure de créer des emplois? Quand le gouvernement réduira-t-il ses déficits comme il a été préconisé au sommet de Winnipeg . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blenkarn:** . . . de Williamsburg? Quelle mesure songe à prendre le gouvernement?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, je dois me répéter puisque le député n'a manifestement pas prêté attention à mes deux autres tentatives pour signaler que le budget prévoit un programme conçu pour réduire le déficit, soit pour imposer pendant douze à quinze mois environ une taxe appelée taxe spéciale de relance. Le gouvernement s'engage par le biais de ce programme à réduire le déficit et à rembourser les fonds maintenant nécessaires à la relance économique.

Quant à la possibilité que le gouvernement monopolise le marché du crédit, qui est implicite, je crois, dans la question du député, je doute qu'un seul économiste sérieux au Canada prétendrait aujourd'hui que le secteur privé est ou sera la victime d'un tel monopole.

\* \* \*

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après une déclaration qui a été prononcée dernièrement en Colombie-Britannique, il semblerait que le gouvernement de cette province a l'intention d'augmenter considérablement le prix à la consommation du gaz naturel vendu au Canada. Par ailleurs, le gouvernement fédéral aurait promis aux consommateurs dans son Programme énergétique national que si ces derniers optaient pour le chauffage au gaz naturel de préférence au pétrole, il veillerait à maintenir un écart de 65 p. 100 entre les prix de ces deux produits.

Le ministre peut-il informer la Chambre de ce qu'il compte faire pour s'assurer que les habitants de cette province ne seront pas dépouillés par un gouvernement accablé de dettes et qu'un rapport de 65 p. 100 sera effectivement maintenu pour respecter l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des consommateurs qui auront décidé désormais de chauffer leur maison au gaz naturel?